

Maj 02/02/2023

Règlement Intérieur MARATHON ESTIVAL Féminin

Le Marathon Estival Féminin est placé sous l'autorité de la Commission Féminine du Comité Départemental des Alpes Maritimes. Cette compétition de type animation n'attribue pas de points de catégorisation et de points GAZELLES, elle se déroule en **doublettes Non Homogènes, est limitée à 60 équipes** et est ouverte à toutes les licenciées féminines.

La dotation, les frais de délégué et d'arbitre sont supportés par le club organisateur.

Article 1 – Inscriptions

Les inscriptions sont prises uniquement en ligne, avec paiement sécurisé [FFPJP Alpes Maritimes \(ffpjp-concours.fr\)](http://ffpjp-concours.fr)

A la demande de l'organisateur, les frais d'inscription peuvent comporter les frais de repas.

La date d'ouverture des inscriptions sera transmise sur le site du CDAM et sur les groupes Facebook du CD06.

Les équipes devront s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscription dans les délais fixés.

Article 2 – Déroulement

Le Marathon se déroule sur une journée, à partir de 10h00, en 7 parties (5 doublettes et 2 têtes à tête).

Les joueuses doivent être présentes sur les jeux à 9h00 précises pour le retrait des cartons.

Les parties débutent à 10h00 précises et se terminent à 20h00 au plus tard.

Article 3 – Durée des parties

Le temps des parties est variable, il varie entre 40 et 55 minutes.

Le début et la fin des parties sont annoncés par un coup de sifflet.

La gestion du temps des parties et du temps de repos entre les parties est de la responsabilité du délégué.

La partie s'arrête automatiquement dès qu'une équipe atteint les 13 points.

Pour jouer une boule, le temps imparti est de 30 secondes.

Après le signal de début de la partie, l'équipe absente sera pénalisée d'un point toutes les **5 minutes de retard**

Au signal de fin de la partie, la mène commencée (but envoyé même de façon non réglementaire) doit se terminer.

Article 4 – Comptage des points

Victoire en 13 points avant le coup de sifflet final	5 points
Victoire au coup de sifflet final (par abandon ou exclusion de l'équipe adverse)	3 points
Partie nulle	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point

NB : dans le cas d'un nombre impair d'équipes inscrites, celle qui sera exempt se verra attribuer 3 points et un score de 13 à 7

Article 5 – Cadre de jeu

- les parties se jouent dans un cadre réglementaire tracé (minimum 12m x3m)
- Le but doit se situer à plus d'1m de la ligne de fond du cadre et à 50cm minimum des lignes parallèles.
- Le but est considéré comme perdu lorsqu'il sort entièrement du cadre de jeu.
- Les boules doivent être jouées dans le cadre de jeu. Les boules qui sortent complètement du cadre de jeu sont annulées.

Article 6 – Tenue vestimentaire

Les joueuses participant au marathon estival doivent être impérativement habillées avec au moins un haut portant l'identification du club avec un bas décent.

Article 7 – Discipline

Toute joueuse ne respectant pas le présent règlement intérieur reçoit un premier avertissement, exclusion immédiate en cas de récidive.

Si une équipe abandonne une partie ou est exclue (l'équipe adverse marque 3 pts avec un score de 13 à 0) Tous les points acquis seront annulés, l'équipe sera sortie du classement général.

Article 8 – Classement

Le classement des équipes sera effectué comme suit :

- 1) Nombre de points des parties jouées
- 2) En cas d'égalité :
 - Nombre de parties gagnées
 - Goal average

La répartition des récompenses sera affichée avant le début du marathon, le nombre et le montant sera calculés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 9 – Déroulement de la journée

1 ^{ère} partie (doublettes)	10h00 – 10h45
2e partie (doublettes)	11h15 – 11h45
3 ^e partie (Tête à tête + repas)	12h30 – 13h20
4 ^e partie (Tête à tête + repas)	13h30 – 14h30
5 ^e partie (doublettes)	15h00 – 16h00
6 ^e partie (doublettes)	16h15 – 17h00
7 ^e partie (doublettes)	17h30 – 18h20

Remise des prix

Article 10

Tous les cas non prévus au présent règlement seront traités par la Commission Féminine du Comité Départemental des Alpes Maritimes dont les décisions sont sans appel.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Mme Stéphanie ZOCCALI

Téléphone : 06 35 23 00 42

Email : cdamcommissionfeminine@gmail.com